

D 2021 13 12 122

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

13 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, J. DIZERENS, A. HERRING, A. BOUSSER, O. GUICHARD, D. GANNE, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. GIRIAT, H. GRANGE, F. KHIAR,

Absents : M. FOURNIER,

Absents excusés: L. VAUTHIER, G. MASRARI, J. DAZIN, Michèle GALLET, P. GUINOT, V. KRYK, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ,

Procurations : C. TOUWNSSEND à M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, V. KRYCK à J-F. OBEZ, G. MASRARI à F. KHIAR, Michèle GALLET à M. GALLET, P. GUINOT à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

4. Administration générale – Renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des actes

Monsieur, le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, qui propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation, invite les collectivités à renouveler les conventions correspondantes.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités, dont Ornex, bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique sont déjà mises en œuvre à Ornex.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, du projet de renouvellement de la convention du CDG01.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

Fait à Ornex, le 17 décembre 2021

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 17 décembre 2021

Affiché le : 17 décembre 2021

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.